



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.11/2007/21
22 novembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail préparatoire spécial
composé de hauts fonctionnaires
«Un environnement pour l'Europe»

Cinquième réunion
Genève, 30 août 2007

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
PRÉPARATOIRE SPÉCIAL COMPOSÉ DE HAUTS FONCTIONNAIRES
«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

Introduction

1. Le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires créé en vue de la préparation de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (la Conférence de Belgrade), qui a eu lieu du 10 au 12 octobre 2007, a tenu sa cinquième réunion le 30 août 2007 à Genève. Le présent rapport a été établi par le secrétariat en concertation avec le Président.
2. Ont participé à la réunion des représentants des pays suivants: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Estonie, États-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine. Des représentants de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne étaient également présents.
3. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Banque mondiale.

4. Ont aussi pris part à la réunion des représentants du secrétariat de la Charte de l'énergie, du secrétariat de l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement (Équipe spéciale du PAE) dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (SPDBP) et du Comité de préparation des projets (CPP).
5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Groupe de travail de l'Europe centrale et orientale pour la valorisation de la diversité biologique (CEEWEB), ECO-Forum européen, Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE-BIM), Women in Europe for a Common Future (WECF) et Youth and Environment Europe.
6. Le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, le Centre régional pour l'environnement du Caucase, le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale, le Centre régional pour l'environnement de Moldova et le Centre régional pour l'environnement de la Fédération de Russie étaient également représentés.
7. La liste des participants peut être consultée à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/efe/wgso/Belgrade/WGSOMeetings.htm>.
8. Comme suite aux décisions adoptées à la quatrième réunion du Groupe de travail et aux recommandations formulées par son Comité exécutif à sa sixième réunion, le secrétariat, en concertation avec le Président et avec le concours des partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe», avait établi ou révisé plusieurs documents destinés à appuyer les efforts que le Groupe de travail consacre aux préparatifs de la Conférence de Belgrade. Tous les documents de la réunion peuvent être consultés sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/efe/wgso/Belgrade/WGSOMeetings.htm>).

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

9. M. Kaj Bärlund, Directeur de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE, a ouvert la réunion et a informé le Groupe de travail que, depuis la dernière réunion, le pays hôte avait désigné M. Aleksandar Vesic, Ministre délégué à la planification et à la gestion du Ministère serbe de la protection de l'environnement, nouveau Président du Groupe de travail. Le Groupe de travail l'a élu par acclamation.
10. Le Président a ouvert la réunion, et le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote ECE/CEP/AC.11/2007/20.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

11. Comme le Groupe de travail l'avait demandé à sa quatrième réunion, le secrétariat, en concertation avec le Président, avait établi la version définitive de l'ordre du jour provisoire de la Conférence de Belgrade (ECE/BELGRADE.CONF/2007/1). Le secrétariat a présenté le document contenant l'ordre du jour provisoire de la Conférence et le document décrivant l'organisation provisoire des travaux de celle-ci. En établissant le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence, le secrétariat s'était efforcé de mettre au point des modalités

réalistes pour chaque séance de la Conférence tout en veillant à ce que la plupart des activités proposées puissent être menées dans le temps imparti.

12. Le Groupe de travail a examiné et approuvé l'ordre du jour provisoire de la Conférence après y avoir apporté quelques modifications, qui figurent dans la version révisée. Il a décidé que la discussion au titre du point 7 de l'ordre du jour se diviserait en deux parties: une première, en début de séance, portant sur l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe», suivie d'une seconde consacrée à l'examen et à l'adoption de la Déclaration ministérielle. Pour allouer plus de temps à la discussion, la séance prévue au titre de ce point de l'ordre du jour commencerait à 9 h 30, et non à 10 heures.

13. Le secrétariat, en concertation avec le Président, avait élaboré le document présentant l'organisation des travaux de la Conférence (ECE/CEP/AC.11/2007/22), en se fondant sur les contributions reçues des États membres de la CEE et des partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe». Le projet de document sur l'organisation des travaux était structuré en fonction du projet d'ordre du jour provisoire et comportait une ébauche de liste de présidents et d'orateurs principaux pour chacun des points et sous-points de l'ordre du jour, compte tenu des souhaits exprimés jusqu'alors par les États membres.

14. Le Groupe de travail a examiné en détail le projet de document sur l'organisation des travaux de la Conférence et a formulé des commentaires et fait des ajouts à la liste des orateurs principaux et des présidents de séance. Le Président a informé le Groupe de travail qu'en collaboration avec le secrétariat et les partenaires concernés du processus «Un environnement pour l'Europe», il poursuivrait les consultations informelles pour choisir les orateurs principaux de façon à obtenir une représentation équilibrée et à favoriser des discussions interactives lors de la Conférence. Il lui a également indiqué qu'il établirait la version définitive du document sur l'organisation des travaux de la Conférence.

15. De plus, le Président a informé le Groupe de travail qu'à compter du 3 septembre 2007, le secrétariat ouvrirait la liste des orateurs souhaitant faire une intervention, qui sera limitée à trois minutes. Les délégations ont donc été invitées à soumettre au secrétariat leurs demandes d'intervention lors de la Conférence, conformément à l'ordre du jour provisoire et à l'organisation des travaux de la Conférence.

16. Le document de catégorie I proposé sur l'efficacité énergétique (ECE/CEP/AC.11/2007/24) avait été modifié par les auteurs en fonction des recommandations issues de la quatrième réunion du Groupe de travail et a été soumis aux participants pour examen plus approfondi. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de la Charte de l'énergie de réviser encore le document afin de décider de son maintien ou non dans la catégorie I pour la sixième réunion du Groupe de travail.

III. AVENIR DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

17. Comme le Groupe de travail l'avait demandé à sa quatrième réunion, le secrétariat, en concertation avec le Président et eu égard aux contributions reçues des États membres de la CEE et des partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe», avait établi un document sur l'avenir de ce processus (ECE/CEP/AC.11/2007/23). La version préliminaire de ce document avait été examinée à la deuxième réunion du Groupe de rédaction à composition

non limitée (Genève, 2 et 3 juillet 2007), puis révisée en fonction des observations formulées par le Groupe de rédaction.

18. Le secrétariat a présenté la deuxième version de ce document au Groupe de travail, qui l'a examinée et y a apporté des modifications. Le Groupe de travail a décidé que les questions faisant l'objet de ce document seraient de nouveau examinées à sa prochaine réunion, lors des négociations relatives à la Déclaration ministérielle. Il l'a ensuite adopté en tant que document de catégorie I et a décidé de le soumettre pour examen au titre du point 7 de l'ordre du jour de la Conférence.

IV. ÉTAT DES PRÉPARATIFS ENTREPRIS PAR LE PAYS HÔTE

19. Le Président a exposé en détail les progrès que le pays hôte avait accomplis sur le plan des préparatifs de la Conférence ministérielle de Belgrade, s'agissant notamment des ressources nécessaires au niveau national pour organiser la Conférence (document d'information n° 2). Il a indiqué le nombre de représentants déjà inscrits ainsi que les dispositions d'ordre pratique et logistique prises par le pays hôte.

20. En outre, le secrétariat a informé le Groupe de travail sur le niveau de ressources qu'il faudrait obtenir pour soutenir la participation à la Conférence (document d'information n° 3).

21. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le secrétariat.

V. PLAN DE COMMUNICATION DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

22. Le secrétariat a rendu compte au Groupe de travail des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de communication prévues dans le plan de communication pour la Conférence de Belgrade (ECE/CEP/AC.11/2006/13), adopté par le Groupe de travail à sa troisième réunion. Les premier et deuxième bulletins d'information électroniques consacrés au processus «Un environnement pour l'Europe» et aux préparatifs de la Conférence avaient été publiés et largement diffusés par courrier électronique et sur le site Web. La publication des troisième et quatrième bulletins était prévue pour le mois de septembre 2007.

23. Le Groupe de travail a pris acte des informations communiquées par le secrétariat concernant la préparation d'une affiche de la Conférence, de cartes postales, ainsi que d'une documentation destinée aux enfants, d'une part, et aux journalistes, d'autre part.

VI. CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ DE HAUTS FONCTIONNAIRES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

24. Le Groupe de travail a décidé de tenir sa sixième réunion du 6 au 8 octobre 2007 à Belgrade afin de parachever le projet de déclaration ministérielle et d'examiner le projet de document intitulé «La mise en œuvre de l'efficacité énergétique: développements et priorités» soumis par le secrétariat de la Charte de l'énergie (ECE/BELGRADE.CONF/2007/28).

VII. QUESTIONS DIVERSES

25. Comme le Groupe de travail l'avait demandé à sa quatrième réunion, le secrétariat avait établi un document informel (document d'information n° 1) sur la neutralité, du point de vue des émissions de carbone, de la Conférence ministérielle de Belgrade. Le Groupe de travail a examiné ce document et les propositions qui y étaient formulées. Il a reconnu qu'il était important que la Conférence soit organisée selon le principe de la neutralité du point de vue des émissions de carbone, tant pour l'environnement que pour l'exemple ainsi donné, et a recommandé de réfléchir aux moyens d'assurer cette neutralité.

VIII. CLÔTURE DE LA RÉUNION

26. Le Président a remercié le Groupe de travail de la qualité des discussions et a prononcé la clôture de la réunion.
